

Location véhicules Auto cité

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Dans le but d'optimiser les déplacements des agents de la Ville de Besançon (disponibilité des véhicules au plus près des lieux de travail) et de diminuer le nombre de refus de prêt, il est proposé que les agents de la Ville de Besançon puissent utiliser le dispositif Auto Cité pour leurs déplacements professionnels.

Ces réservations seront réalisées auprès du pool de prêt de véhicules du Centre Administratif Municipal qui jugera de l'opportunité des réservations alors effectuées via le site dédié sur internet.

Les cartes pour l'utilisation des véhicules seront réparties dans les services au plus près des stations.

Le coût de cette prestation pour la Direction Parc Auto et Logistique est estimé à 6 000 € pour l'année 2010.

En cas d'accord, la dépense de 6 000 € sera prélevée au chapitre 011.020.6135.32000 abondé lors de la décision modificative n° 1 de l'exercice par un crédit d'égal montant.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'utilisation du dispositif Auto cité par les agents de la Ville pour leurs déplacements professionnels aux conditions sus-énoncées.

«M. LE MAIRE : Nous souhaitons à la Ville de Besançon, pour donner l'exemple, utiliser ce mode de transport. Ça pourra être fait pour les services, voire les élus.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Sur ce rapport je souhaitais juste dire qu'il me semblait quand même qu'en cette période difficile, c'est le genre même de frais de fonctionnement qu'on pourrait peut-être éviter.

M. LE MAIRE : J'avoue ne pas comprendre parce que le but d'Auto Cité c'est de diminuer le nombre de voitures de la Ville, Madame.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Ce n'est pas l'explication qui a été donnée en commission, où l'on m'a dit que ça n'allait en rien réduire le nombre de voitures, que c'est pour donner un peu plus de confort, avoir plus ... J'ai posé la question. Monsieur le Maire, vous n'étiez pas en commission et ce n'est pas ce qui a été présenté.

M. LE MAIRE : En tout cas, ce que je sais c'est à quoi sert Auto Cité, c'est pour réduire le nombre des voitures dans la ville. Je ne sais pas si on diminuera les voitures du parc municipal mais en tout cas on n'en achètera pas de supplémentaires.

M. Jean ROSSELOT : Quel est le premier bilan car on entend dire que ça ne marche pas.

M. LE MAIRE : Actuellement on doit en être à 100.

M. Jean ROSSELOT : Je ne sais pas, j'ai lu un article comme quoi ce n'était pas terrible.

Mme Nicole WEINMAN : On n'a pas eu la prétention de vouloir faire un bilan après trois mois. Vous aurez bien sûr un bilan mais peut-être au bout des six premiers mois d'exercice. On a quand même eu au service Voirie un certain nombre d'éléments d'appréciation de l'essor de ce service qu'on a transmis au Maire. Aujourd'hui je vous le dis, c'est 10 000 km parcourus avec le profil moyen plutôt un homme de 40 ans, la moyenne de trajet c'est 20 km/heure mais on ne manquera pas de vous donner tous les éléments qu'on aura. Là on est à 100 abonnés.

M. LE MAIRE : Ça veut dire que l'objectif est déjà atteint en trois - quatre mois. 106 abonnés c'est beaucoup puisqu'on en avait prévu 100 pour l'année et 106 au bout de trois mois ce n'est pas mal mais on fera un bilan.

M. Nicolas GUILLEMET : Je voulais rebondir sur ce qui a été dit. Je suis totalement d'accord sur le fait qu'il faudrait que cette mesure s'accompagne d'une diminution du parc automobile de la Ville de Besançon.

M. LE MAIRE : Cela fait aussi partie de l'objectif».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3 (1 abstention), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions du Groupe UMP et Apparentés : M. ROSSELOT, M. BONNET, M. OMOURI, M. GIRERD, M. SASSARD et Mme PEQUIGNOT), se prononce favorablement sur la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 29 juin 2010.